



N° de rôle : 23/00008
VENTE CHAPEAU

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

ET LE

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LYON.

A comparu Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP AXIOJURIS - LEXIENS, Avocats associés au Barreau de LYON, Toque 673, avocat constitué de :

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES (CERA), *Banque coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.150.000.000 €, Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, ayant son siège social Tour INCITY - 116 Cours Lafayette à 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69) sous le n° 384.006.029 (SIRET 384 006 029 01660), représentée par le Président de son Directoire demeurant es qualité audit siège.*

Lequel nous a déclaré, par addition au cahier des conditions de vente, ce qui suit : **Que l'acte de vente du 30.01.2009 comporte en pages 10 et 11, une interdiction de diviser et morceler ainsi que des conditions particulières s'imposant à tout nouveau propriétaire**

Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET annexe d'ailleurs purement et simplement l'intégralité desdites pages au présent cahier des conditions de vente.

Desquels comparutions et dire, Maître Frédéric ALLÉAUME de la SCP AXIOJURIS - LEXIENS a demandé acte.

Et a signé avec nous Greffier après lecture.

LE GREFFIER